



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prophylaxie

Question écrite n° 55157

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'arrêté du 3 mai 1989 qui fixe les durées et conditions d'éviction ainsi que les mesures de prophylaxie à prendre à l'égard des élèves et du personnel des établissements d'enseignement et d'éducation publics et privés en cas de maladies contagieuses. Il comprend des dispositions concernant une vingtaine de maladies, parmi lesquelles ne figure pas l'herpès, alors que les enfants contaminés garderont toute leur vie un handicap, il n'y aurait aucune mesure particulière à prendre. C'est pourquoi elle lui demande d'inclure l'herpès dans le champ d'application de l'arrêté du 3 mai 1989.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55157

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6961